

# Gestion de cas



**Anciens Combattants Canada (ACC) offre des services de gestion de cas aux anciens membres des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de même qu'à leurs familles, qui ont de la difficulté à réintégrer la vie civile en raison d'une maladie ou d'une blessure grave causée par leur service. Si vous êtes admissible à ces services, un gestionnaire de cas d'ACC travaillera en étroite collaboration avec vous (et votre famille). Après avoir évalué vos besoins, il vous aidera à établir des objectifs réalisables ainsi qu'un plan pour les atteindre.**

Dès votre première rencontre avec le gestionnaire de cas, vous discuterez des divers aspects de votre vie, établirez vos objectifs et déterminerez les obstacles qui vous empêchent de les atteindre. Le gestionnaire de cas suivra de près et évaluera vos progrès en collaboration avec des professionnels de la santé et d'autres fournisseurs afin d'être certain que vous atteignez vos objectifs. Si vous avez des problèmes à les atteindre, il discutera alors avec vous de moyens de modifier votre plan en conséquence.

## **Qui est admissible aux services de gestion de cas?**

Vous êtes admissibles aux services de gestion de cas si vous avez des problèmes graves de santé ou de la difficulté à réintégrer la vie civile et vous êtes :

- un membre des FAC en voie d'être libéré, ou
- un vétéran des FAC, ou
- un ancien membre de la GRC.

## **Comment présenter une demande?**

La gestion de cas n'étant pas un programme, mais un service, il n'y a aucun formulaire à remplir pour s'en prévaloir. Il faut plutôt communiquer avec un bureau d'ACC ou un centre intégré de soutien du personnel (CISP), où l'on vous aidera à déterminer si vous avez besoin de services de gestion de cas.

Si vous quittez le service militaire, vous avez droit à une entrevue de transition avec Anciens Combattants Canada. Durant cette entrevue, on vous explique les avantages et les services auxquels vous et votre famille avez droit et on détermine si vous avez besoin de services de gestion de cas. Pour savoir où se trouve le bureau ou le centre le plus près de chez vous ou en apprendre davantage sur ce service et d'autres avantages, consultez **veterans.gc.ca** ou composez le **1-866-522-2022**.

## **À retenir**

Même s'il a été convenu au moment de l'entrevue que vous n'aviez pas besoin de services de gestion de cas, sachez que le jour où vous ou votre famille aurez besoin de ces services, vous pourrez communiquer avec ACC sans tarder.

## **Programmes connexes**

Réadaptation et assistance professionnelle

**Pour tout renseignement:**  
**veterans.gc.ca**  
**1 866 522-2122**

